

## Intitulé du projet : AFRICOMPOST - Valorisation des déchets organiques municipaux en compost, pour améliorer la gestion des déchets et développer l'agriculture locale péri-urbaine dans 5 villes d'Afrique

Lieu(x) de l'action	Coût de l'action	Rôle dans l'action	PTF - Partenaires techniques et financiers	Dates
Côte d'Ivoire, Cameroun, Madagascar, Togo	2 800 000 €	Coordination	GEVALOR, AFD - Agence Française de Développement, FFEM - Fonds Français pour l'Environnement Mondial, Fondation Good Planet, UE - Union européenne, Fondation Suez	janvier 2011 - décembre 2016

### Objectifs et résultats de l'action

#### Objectifs principaux

La gestion des déchets est un défi majeur dans les grandes villes des pays en développement, où les municipalités doivent faire face à des quantités croissantes de déchets, avec des moyens financiers limités.

De plus, la décomposition anaérobie (en absence d'oxygène) des matières organiques contenues dans les ordures ménagères contribue fortement au réchauffement climatique, à travers l'émission de grandes quantités de méthane (CH<sub>4</sub>), un gaz à effet de serre 21 fois plus puissant que le CO<sub>2</sub>.

#### Objectifs spécifiques

Mené par le consortium Fondation GoodPlanet - Gevalor - Etc Terra, le programme AFRICOMPOST s'est développé à partir d'un premier projet développé à Mahajanga (Madagascar) et propose de traiter ces deux problèmes par le développement d'unités de traitement et de valorisation des déchets dans 4 autres villes africaines

#### Bénéficiaires

Le traitement et la valorisation permettent d'améliorer la gestion locale des ordures ménagères, tout en réduisant leur impact sur l'environnement notamment en termes d'émissions de gaz à effet de serre (GES). En outre, la production de compost (principal produit issu de cette valorisation) contribue au développement de l'agriculture locale et s'accompagne de la création d'emplois pour les populations les plus défavorisées.

#### Résultats

**R1.** Traitement, à terme, de 40 à 50 000 t de déchets par an

**R2.** Assainissement des villes concernées : diminution des nuisances causées par un site de décharge mal contrôlé (infections, maladies humaines et animales, incendies, émission de particules, glissements de terrains, pollutions)

**R3.** Réduction d'émissions de GES : 150 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> en 10 ans

**R4.** Restauration de la fertilité de sols dégradés par l'apport d'amendements organiques de qualité

**R5.** Création d'une centaine d'emplois directs par unité, nombre de ces emplois étant occupés par d'anciens informels qui bénéficient de meilleures conditions de travail et d'un suivi médical

**R6.** Production d'amendements organiques naturels et réduction de la dépendance des agriculteurs aux engrais importés

**R7.** Mise en place d'un service de valorisation des déchets, permettant des économies substantielles à la commune dans la gestion des déchets

#### Activités

**A1.** Après une première phase d'investissement et d'autonomisation, la pérennité financière des unités de compostage sera assurée par la vente combinée de divers produits (compost, broyat de corne, pavés plastiques, briquettes de combustibles) et des réductions d'émissions de GES générées par le traitement contrôlé des déchets. L'unité de traitement et de valorisation s'intègre dans la politique de gestion des déchets définie par la collectivité. Celle-ci assure la collecte des déchets, la mise à disposition des terrains et est propriétaire des installations et des équipements de l'unité. L'opérateur local (association, SARL, SCOOPS) gère l'unité, la sensibilisation auprès de la population et la commercialisation des produits, notamment du compost auprès des agriculteurs.

**A2.** Par un suivi et des formations adéquates, l'autonomie des opérateurs locaux est visée au bout de 4 à 6 ans. Ils maîtriseront non seulement la préparation et la vente de produits de qualité, mais aussi le suivi des émissions de méthane, nécessaire à l'obtention de crédits carbone. Ces deux sources de revenus assureront, en majeure partie, l'équilibre financier des opérations. Le transfert de compétences accompli par Etc Terra et Gevalor permettra aux partenaires locaux de répliquer à leur tour l'expérience dans de nouvelles villes.